

Belgian Disability Forum asbl (BDF)
Conseil d'administration
2018-05-08

Présents :

Pierre	Gyselinck	PG
Veerle	Van den Eede	VVDE
Emilie	De Smet	EDS

Excusés

Gisèle	Marlière	GM
Thomas	Dabeux	TD
Peter	Schlembach	PSCH

Invité

Alexandre	Bloxs	EDF
-----------	-------	-----

Secrétariat :

Olivier	Magritte	OME
Daniel	Tresegnie	DTE

01. Approbation du PV du 10/04/2018

- VvDe remercie le secrétariat pour la traduction du PV en néerlandais. Cela lui permet de gagner du temps
- DTE rappelle que le secrétariat ne pourra pas toujours la garantir, mais fera de son mieux

Le CA ne demande aucune adaptation, le PV est approuvé

02. Alexandre Bloxs – EDF : Conseil Supérieur de l'audiovisuel – accessibilité des programmes

- PG introduit le point et cède la parole à Alexandre Bloxs
- Alexandre Bloxs explique
 - qu'il est candidat pour entrer au CA de la FFSB. Actuellement, il y participe en tant qu'observateur
 - qu'il a une formation juridique à l'université de Liège (ULG)
 - que le Conseil Supérieur de l'Audio-visuel (CSA) veut établir un règlement qui oblige toutes les chaînes TV francophones à avoir 95% d'accès à leurs programmes par sous-titrage et 25% par audio-description

- qu'actuellement, relativement peu de programmes de la RTBF sont disponibles sous ces formats
- que les revendications de la FFSB manquaient de rigueur et que sa délégation dans les rencontres organisées par le CSA a été étendue à Frankie Picron, Président et à lui-même
- Lors de la réunion de mai, tous les participants se sont montrés très positifs par rapport à ce projet, sauf Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF : il n'est pas du tout enclin à aller vers les 95%. Pourtant, en France ils en sont à 100% et en Flandre, à 98%. C'est donc une question de volonté
- Suite à la réunion de mai, le CSA leur a envoyé le projet de règlement
- PG fait remarquer que c'est le même type de difficulté que pour la traduction en langue des signes.
- Alexandre Bloxs en convient
 - Mais il souligne que pour le sous-titrage, les implications sont beaucoup moins lourdes car les logiciels existants permettent de le faire efficacement à moindre coût.
 - Pour vérifier la faisabilité du sous-titrage en termes de coût, le CSA avait invité la responsable communication de M6, chaîne de télévision privée française qui est à 100%. Elle a expliqué qu'ils achètent les programmes sous-titrés en commun avec d'autres chaînes de télévision ce qui diminue les coûts.
 - Par rapport à cela, l'argument de M. Philippot est que beaucoup de productions de la RTBF sont réalisées « en direct » ce qui rendrait impossible leur sous-titrage vu la difficulté d'identification des sources sonores. L'identification des sources sonores est le fait de préciser qui prend la parole.
 - A nouveau, la responsable communication de M6 a expliqué que ce « problème » est très relatif : sur M6, les émissions « en direct » sont, en fait, diffusées en très léger différé : 6 secondes, ce qui est, en fait, négligeable
- OME fait remarquer que quand il écoute la RTBF radio via Belgacom TV, il y a un décalage d'environ 2 secondes par rapport à la FM. Il n'a jamais entendu personne s'en plaindre...
- Alexandre Bloxs en vient à la question du nombre de personnes intéressées :
 - Il s'agit d'une mauvaise approche car il s'agit d'un droit de la personne à accéder à un média qui, en l'occurrence est un média public, financé en grande partie par l'état
 - Si l'on veut aborder la question sous l'angle du coût, la responsable communication de M6 a précisé que le sous-titrage de toute leur émission représente un coût annuel de 1,2 million €
- Alexandre Bloxs :
 - le CSA a transmis un projet en demandant à la FFSB et aux Amis des Aveugles de soumettre des commentaires pour le lendemain. Ils l'ont fait, puis les délais ont été allongés car il y avait trop d'apports pour pouvoir les intégrer dans un délai aussi court
 - Lors de la réunion initiale il avait été étonné que le BDF n'y soit pas représenté. L'EDF a suggéré que le BDF soit ajouté

- aux participants, d'où cette rencontre : il serait bien que le BDF participe à la prochaine réunion
- Dans la Directive EU sur l'audio-visuel, l'art. 7, n'était pas contraignant. En 2015, la commission lui a donné un aspect contraignant. Cela sera d'application, à partir de juin 2018. Chaque pays va donc devoir obliger les chaînes privées et publiques à garantir l'accessibilité de leurs programmes → la situation de RTL devra s'améliorer
 - La proposition du CSA présente 3 volets
 - sous-titrage, 95%
 - audio-description
 - langue des signes pour JT, sensibilisation et messages d'urgence
 - EdS demande pourquoi 95% seulement
 - Alexandre Bloxs répond que la Commission européenne a tenu à maintenir un peu de souplesse pour certains programmes qui nécessitent le direct : certains programmes musicaux et sportifs, par exemple
 - EdS demande ce que la FFSB attend du BDF dans ce domaine
 - Alexandre Bloxs explique que la présence du BDF dans les réunions du CSA serait utile pour montrer que c'est l'ensemble des personnes handicapées qui parle d'une seule voix. Le gros problème se situe au niveau de la RTBF. Le CSA est positif
 - DTE demande que le CSA adresse un courrier au BDF en lui demandant de participer à ce processus. Comme cela, on officialiserait la présence du BDF
 - OME demande confirmation de ce qui serait attendu du BDF : un rôle de « légitimation », pas un rôle « technique »
 - Alexandre Bloxs confirme cela
 - PG s'interroge sur l'existence d'un équivalent du CSA du côté de la Flandre ?
 - DTE précise qu'il s'agit du "Vlaamse regulator voor de media"
 - Alexandre Bloxs souligne que la VRT est présentée comme un exemple en la matière au niveau européen
 - DTE demande quand aura lieu la prochaine réunion ?
 - Alexandre Bloxs répond qu'il n'y a pas encore de date... Ce sera sans doute en juin... Dès qu'il a la date, il la transmet au secrétariat du BDF
 - EdS demande comment accéder aux programmes avec sous-titrage ?
 - Alexandre Bloxs explique qu'il faut choisir la page du télétexte correspondant aux sous-titrages

03. EDF – AGA 26-27/05/2018 – Vilnius

- OME explique qu'à ce stade, on ne dispose pas encore des documents, juste de l'agenda dans sa version du 19 avril
- Eds demande ce que l'EDF entend par « Trends on évaluation of handicap... »
- OME répond que l'EDF veut vraisemblablement établir un document sur les grandes tendances existantes en Europe concernant les méthodes d'évaluation du handicap

04. UNCRPD – General comment – Art.4.3 : prise en considération des PH

- PG explique que l'on a reçu l'appel à contribution du Comité pour les droits des personnes handicapées et que le secrétariat a reçu plusieurs commentaires de membres du BDF
- OME explique la situation en termes de charge de travail vu les effectifs réduits. Le projet de commentaire du BDF sera envoyé aux membres du CA lundi soir, avec demande de réaction de sorte que l'envoi au Comité puisse être réalisé pour le 15/05, comme demandé. Il ne sera pas possible de consulter l'ensemble des organisations membres du BDF.

05. Convention ONU relative aux Droits de l'Enfant

- PG rappelle que le BDF a lancé un appel à ses membres de manière à pouvoir rédiger une contribution du BDF
- OME demande au CA ce qu'il faut faire vu que certains conseils demandent à ne pas être repris comme cosignataires du document.
- DTE demande si le fait de n'en citer que certains ne déforce-t-il pas le document ?
- VvdE confirme que si tout le monde est là, c'est bien, mais que si certains manquent, c'est problématique
- Le CA décide de l'envoyer sous le seul nom du BDF
- OME demande l'éclairage du CA concernant l'alinéa 19, car il a reçu des commentaires en sens divers
- EDS précise que sa proposition de se baser sur la CIF était pragmatique car pour des statistiques il faut des choses très claires et elle se demandait si la définition de l'UNCRPD n'est pas trop large
- DTE attire l'attention sur le fait que les balises de l'UNCRPD sont existantes. Comme il n'y a pas de définition univoque du handicap, il propose de partir d'abord de l'UNCRPD. On n'est pas encore au stade de l'utilisation de la CIF
- EDS considère que les indicateurs de la CIF sont très utiles, mais marque son accord pour se limiter à la définition UNCRPD

06. EDF Corporate Sector Partnership Guidelines – commentaires EDS

- PG rappelle qu'il s'agit de la guideline demandée par le BDF à l'EDF pour encadrer son action en matière de recherche de « sponsoring ». Le texte a été amélioré sur base de ce que GM avait défendu en Board à Malte
- EdS explique qu'elle a transmis ses réflexions
- OME vérifiera avec la note qu'il avait transmise à l'EDF en préparation du Board de Malte. Ce sera fait pour l'AGA

07. Suicide des personnes handicapées institutionnalisées -question à C. Naughton

- Rappelle le point abordé lors du CA précédent. La question a été envoyée à Catherine Naughton. Le secrétariat n'a pas reçu de réponse à ce stade

08. Directive accessibilité du web

- DTE précise que le secrétariat a interrogé le responsable du projet sur les questions de transparence. La réponse reçue vous a été transmise.
- Le CA marque son accord pour l'envoi de l'invitation pour la réunion du 4 juin

09. Pictogrammes

- DTE explique que lors de son intervention à Paris, fin mars, GM avait discuté des pictogrammes avec Bruno Gaurier. Il lui avait dit que le pictogramme « handicap intellectuel » est utilisé officiellement dans différents cadres. Un courrier lui a été adressé par le secrétariat pour avoir plus de précisions. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce stade

10. ERA Trêves – 26 et 27 mars – participation de A. Ketelaer pour le BDF

- DTE explique que Madame Ketelaer a participé à la formation sur la mise en œuvre de l'UNCRPD organisée par ERA à Trêves. Elle nous a transmis son compte rendu. Il était dans les documents de réunion pour information.

11. Réunion Demir 25 avril

- EdS explique que le bureau du CSNPH a eu cette rencontre avec la Secrétaire d'Etat. Que l'ordre du jour présentait un intérêt pour le BDF, notamment au niveau de l'avenir du secrétariat. La réunion a débuté avec 45 minutes de retard. Beaucoup de points n'ont pas pu être abordés.
- Le secrétariat CSNPH-BDF pourrait être renforcé par un niveau B et un niveau C
- 2^{ème} et 3^{ème} rapport de la Belgique sur la mise en œuvre de l'UNCRPD : on a rappelé qu'il faut agir, impliquer le mécanisme de coordination, ... elle avait l'air à l'écoute
- La réunion suivante est prévue le 26 juin

12. Réunion UNIA 18 avril

- PG rappelle que ces réunions avec UNIA ont lieu 3 ou 4 fois par an
- EdS passe en revue les points abordés
 - Rapport alternatif ONU : comme pour le premier examen de la Belgique, chacun va faire rapport mais le BDF essaiera, tout comme la première fois aussi, de coordonner les actions vers le comité des experts
 - Conseils d'avis : on a fait le point de la situation
 - Rapportage handistreaming : UNIA n'avait pas eu les fiches. Nous les avons mis au courant
 - Accessibilité b-post – sncb,
 - Echange sur les plateformes élévatrices SNCB
 - Pictogrammes : ils n'ont pas plus d'information
 - General comment n°7 sur les art.4.3 et 33.3, UNIA va aussi déposer une position. Véronique trouvait qu'il y avait toute une série de points flous
 - Réintégration au travail : UNIA dresse une série de recommandations
- DTE souligne qu'une des 3 dates prévues par le BDF pour la préparation de son rapport alternatif UNCRPD tombe 3 semaines avant la réunion avec UNIA. Ce sera l'idéal pour une « mise en commun »

13. Conseil d'avis des personnes handicapées – Fonctionnement de la Commission wallonne de la personne handicapée

- DTE explique que le secrétariat a proposé de mettre ce point à l'ordre du jour vu que la Commission wallonne de la Personne handicapée (CWPH) ne pouvait se positionner sur le commentaire relatif à la convention sur les droits de l'enfant

- EdS explique
 - que les membres actuels de la CWPB ont été désignés en 2009, depuis, il n'y pas eu de remplacements. Certains sont partis mais n'ont pas demandé à être remplacés. Elle n'ose plus donner de date pour la mise en place d'une nouvelle CWPB. Il y aurait un accord au niveau du gouvernement pour la création de la structure intra-francophones qui remettra un avis sur la composition... Au minimum, on est encore parti au moins pour 6 mois avant qu'une décision soit formalisée.
 - que du côté germanophone cela n'évolue pas bien. Le problème est qu'il n'y a pas beaucoup d'associations de taille suffisante pour pouvoir faire fonctionner un conseil d'avis de manière satisfaisante
 - que le General Comment 4.3 doit être un bras de levier pour insister pour la création de conseils d'avis dans chaque entité
- VvdE explique que pour la Flandre, les choses n'évoluent pas vraiment. Un député spA allait poser la question au gouvernement. Il apparaît que Grip n'est pas vraiment demandeur de devenir le Conseil d'avis flamand. Par contre, Grip n'a pas signé la lettre pour dire qu'il ne sont pas d'accord...

14. Dossier « rail » : Projet de courrier à Catherine Naughton

- PG rappelle que l'EDF demande que les personnes ne doivent plus montrer l'EDC pour pouvoir prouver le handicap. Il explique que la carte est utile, notamment pour les personnes dont le handicap n'est pas visible, ainsi elles ne doivent plus prouver qu'elles sont handicapées. C'est une attitude plus digne, plus humaine. L'utilisation d'une carte est mieux à cet égard.
- DTE précise que le secrétariat n'a pas relayé le courrier EDF vers les parlementaires EU belges, étant donné qu'il ne pouvait suivre entièrement la position de l'EDF ; par contre, le BDF leur a envoyé l'avis du CSNPH
- PG la KVG a envoyé le courrier « EDF » à Ivo Bellet, parlementaire EU, en précisant qu'elle n'est pas OK avec la demande de ne plus devoir montrer une carte pour prouver le Handicap. Il fait référence à la carte de parking. Là aussi, il faut utiliser la carte, sinon, cela risquerait de mener à tous les abus.
- EDS, les membres préfèrent un outil plutôt qu'un principe

15. Divers

- Il n'y a pas de divers